

Règlement complémentaire pour les championnats seniors 2020-2021

de la province de Namur

1. GENERALITES

1.1 Sous réserve de modifications communiquées via le site officiel de l'association, les ballons de couleurs homologués sont les suivants : - Mikasa : MVA 200 (avec cachet FIVB), MVA 300 (sans cachet FIVB) – V200W et V300W ; - Molten : V5M5000 (avec cachet FIVB) et V5M4500 (sans cachet FIVB) ; - Gala : BV 5591S (avec cachet FIVB) et BV 5581S (sans cachet FIVB) ;

1.2. L'heure indiquée sur le portail de l'association est celle de la rencontre principale.

1.3. La feuille électronique est d'application à tous les niveaux de compétitions namuroises. Vous devez prévoir, en cas de panne du programme, des feuilles de match papier (3). Il n'y a que l'arbitre, après constatation de la panne, qui peut autoriser l'utilisation de la feuille papier. En cas de non-respect, le club visité se verra infliger l'amende M05 qui s'élève à 15 €.

2. LE MATCH DES RESERVES

Cette rencontre n'est pas présente dans le logiciel Volleyspike et il n'y aura pas de version électronique pour cette feuille de match.

- Vous pouvez utiliser la feuille simplifiée disponible sur notre site dans "Documents". Cette feuille ne doit reprendre que la composition des équipes, les joueurs qui ont effectivement participé à la rencontre (rotation) et le résultat (sets et match) + signatures des officiels.
- Vous pouvez également utiliser les anciennes feuilles de match (1 exemplaire) et ne remplir que les équipes, rotations et résultats. Plus besoin de faire le détail.

Comme les saisons précédentes, l'arbitre fera le "check" de cette feuille de match. Si un problème ou autre (blessure par exemple) est constatée par l'arbitre, il indiquera sur la feuille première que la feuille réserve doit être envoyée au responsable des rencontres (mail : rencontres@volleynamur.be). Dans le cas contraire, le club doit conserver la feuille jusqu'à la fin de la saison en cas de litige. Si la commission des rencontres réclame une feuille de match réserve et qu'on ne peut la fournir, le forfait sera appliqué (perte de la rencontre + amendes).

3. SERIES PROVINCIALES (Règlement valable pour calendrier débutant en 2020)

3.1. SERIES PROVINCIALES DAMES

Provinciale 1 dames (12 équipes) :

- Le champion monte en Promotion FVWB.
- Le 2^{ème} du championnat devrait participer au tour final pour une montée éventuelle en Promotion FVWB.
- Les deux derniers descendent au niveau inférieur.

Provinciale 2 dames (12 équipes + Sélection Namur) :

- Les deux premiers montent au niveau supérieur
- Les deux derniers descendent au niveau inférieur, la sélection ne compte pas pour la descente.

Provinciale 3 dames (12 équipes).

- Les deux premiers montent au niveau supérieur
- Les deux derniers descendent au niveau inférieur.

Provinciale 4 dames

- Les deux premiers montent au niveau supérieur

- *En cas de place vacante en dames l'ordre pour le(s) montant(s) supplémentaire(s) est le suivant :*

Le troisième du championnat en-dessous sera promu; ensuite on prendra la 11^{ème} de la série concernée puis le 12^{ème} de la série concernée. Si des places sont encore vacantes, nous prendrons le 4^{ème} du championnat en-dessous jusqu'au 5^{ème} maximum. Une équipe qui déclare forfait général ne sera pas reprise.

Le(s) Descendant(s) supplémentaire(s) en fonction du nombre de descendants FVWB.

Le nombre de descendants de Promotion FVWB définit, bien sûr, le nombre de descendant(s) supplémentaire(s). Donc le nombre de descendants sera, le cas échéant, revu à la hausse en fonction du nombre de descendants ou arrêts dans les séries "promotion". L'équipe concernée bénéficiera du statut de descendant supplémentaire et est, dans ce cas, le premier repêché en cas de place vacante.

4. SERIES PROVINCIALES MESSIEURS

Provinciale 1 Messieurs (11 équipes)

- Le champion monte en Promotion FVWB.
- Le 2ème du championnat devrait participer au tour final pour une montée éventuelle en Promotion FVWB.
- Le 11ème descend en P2

Provinciale 2 Messieurs (9 équipes)

- Le champion monte en P1.
- Pas de descendant réglementaire.

Provinciale 3 Messieurs (6 équipes actuellement) – A ce stade, toutes les équipes se rencontrent 2 fois en aller-retour.

- Le champion monte en P2.
- La suite dépendra du nombre d'équipes.

• *En cas de place vacante en P1 Messieurs, on prendra le second de P2, ensuite le dernier de la division sera maintenu, ensuite on prendra le troisième de la division en-dessous et ainsi de suite jusqu'à la 5^{ème} place. Une équipe qui déclare forfait général ne sera pas reprise.*

Le(s) Descendant(s) supplémentaire(s) en fonction du nombre de descendants FVWB.

Le nombre de descendants de Promotion FVWB définit, bien sûr, le nombre de descendant(s) supplémentaire(s). Donc le nombre de descendants sera, le cas échéant, revu à la hausse en fonction du nombre de descendants ou arrêts dans les séries "promotion". L'équipe concernée bénéficiera du statut de descendant supplémentaire et est, dans ce cas, le premier repêché en cas de place vacante.

5. La coupe de la province de Namur Albert Daffe :

Les dates prédéfinies seront données au plus vite aux clubs sachant que, cette année, seules les équipes de P1 et de P2 y participent.

Finale : 1^{er} mai (Club organisateur : Le Roux)

Les dates seront protégées et aucun autre match de P1 ou P2 ne peut être placé à ces dates.

La coupe étant prioritaire, sauf en cas de force majeure, les matches doivent se dérouler lors des dates prédéfinies.

Dès qu'une date calendrier de la coupe est validée, les clubs sont libres de placer des matchs de championnat en connaissance de cause ou dès que les 2 équipes concernées sont éliminées de la coupe.

6. Covid19

Si, suite à des décisions gouvernementales, il n'est pas possible de démarrer le championnat dans un délai raisonnable (fin octobre), la compétition serait alors difficilement réalisable dans son entièreté.

Nous passerons, dès lors, dans une autre formule de championnat.

Cette formule choisie sera définie le plus rapidement possible en fonction des informations reçues du CNS et des instances nationales de Volley.

Pour l'ANCV

Fabrice Fossépré

Responsable Rencontres

rencontres@volleynamur.be

